

### **Objectifs :**

L'examen doctoral (MSL9200) a pour objectif d'évaluer si l'étudiant.e est apte à entreprendre sa recherche doctorale. Cette aptitude exige la maîtrise des principaux courants de pensée en muséologie et ceux spécifiques à son champ d'intérêt. L'examen doctoral a pour but d'évaluer la capacité de synthèse du candidat et de s'assurer qu'il connaît bien la problématique ainsi que le contenu scientifique des recherches effectuées dans sa discipline, mais aussi dans le pôle de recherche où il évolue.

L'étudiant.e rédige un texte de 50 000 signes maximum qui comprend la formulation de son sujet de recherche, une revue de la littérature, l'identification des concepts clés (3-4 maximum), leur inscription dans les grands courants de pensée et l'actualité liée à son sujet. L'étudiant.e défend oralement son travail devant un jury composé de trois professeur.e.s comprenant la direction de recherche et d'au moins un.e professeur.e de l'UQAM. La composition du jury doit être approuvée par le sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE). L'examen doctoral est noté succès ou échec. En cas d'échec, le candidat a droit à une seule reprise, au plus tard au trimestre suivant, à une date fixée par le jury. Un second échec entraîne l'exclusion du programme.

Préalables académiques : MSL9001 Méthodologie de la recherche en muséologie ; MSL9002 Les fondements de la muséologie; MSL9010 Séminaire multidisciplinaire ainsi que les deux séminaires thématiques.

### **Procédure :**

1. Sélection des concepts clés et constitution de la bibliographie avec la direction de recherche qui oriente l'étudiant.e et peut lui demander de la compléter. Cette bibliographie inclut une sélection des bibliographies des cours de base (MSL 9001, MSL 9010 [annuel], MSL 9002, en plus des deux séminaires thématiques) et une sélection d'autres références déterminées par l'étudiant.e et sa direction.
2. Rédaction d'un texte de 50 000 signes maximum.
3. Constitution du jury d'examen doctoral (remplir le formulaire « EXAMEN DOCTORAL : DEMANDE DE JURY » et le faire parvenir au bureau de la direction des Études supérieures en muséologie). Le jury est formé de la direction de recherche et de deux professeur.e.s dont un.e rattaché.e à l'UQAM.
4. La direction de recherche doit faire approuver la composition du jury par le sous-comité d'admission et d'évaluation (SCAE). Il revient à la direction de recherche de l'étudiant.e de coordonner les autres étapes jusqu'à la soutenance.
5. L'étudiant.e remet son texte et sa bibliographie définitive (25 titres, livres et articles) à sa direction de recherche qui peut demander l'ajout de quelques titres. L'étudiant.e dépose son texte aux membres du jury.
6. La soutenance orale de l'examen doctoral prend place devant le jury composé de la direction de recherche de l'étudiant.e ainsi que deux professeur.e.s dont un.e rattaché.e à l'UQAM. Le résultat est consigné dans le formulaire « EXAMEN DOCTORAL : EVALUATION » qui est remis à la direction des Études supérieures en muséologie pour signature.